

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	BESSINES (2 route de La Rochelle, 79000)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	LA ROCHELLE (166 bd Joffre, 17000)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	55 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon BESSINES-LA ROCHELLE

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon BESSINES-LA ROCHELLE

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de Bessines vers La Rochelle	Départs de La Rochelle vers Bessines
Lundi	Entre 19h15 et 21h15	Entre 8h30 et 10h30
Mardi	Entre 19h15 et 21h15	Entre 8h30 et 10h30
Mercredi	Entre 19h15 et 21h15	Entre 8h30 et 10h30
Jeudi	Entre 19h15 et 21h15	Entre 8h30 et 10h30
Vendredi	Entre 19h15 et 21h15	Entre 8h30 et 10h30
Samedi	Entre 14h00 et 16h00	Entre 8h30 et 10h30
Dimanche	Entre 19h15 et 21h15	Entre 15h00 et 17h00
Offre par trajet	53 places	53 places